



accident avec la remorque bateau

Par **clall**, le **19/07/2020** à **20:05**

Bonjour,

j'ai récemment vendu un bateau avec sa remorque de route à un particulier. Il devait déplacer l'ensemble sur une distance d'environ 120 km. Malheureusement au bout de 50 km des boulons de la roue gauche se sont dévissés et il a perdu sa roue. Il a contrôlé la situation et il a pu se garer sur la voie d'urgence de la voie rapide. Son assurance a pris en charge le rapatriement de la remorque et bateau vers le chantier naval le plus proche. Là le garagiste m'a reproché d'avoir graissé les boulons.

Or cette remorque trempe dans l'eau de mer à chaque mise à l'eau et récupération du bateau aussi pour son entretien, j'ai scrupuleusement suivi les recommandations pour sa conservation et particulier il est conseillé graisser tous les boulons et visserie (exemple: site "bateau.com/entretien-d-une-remorque").

J'ai bien sûr été bouleversé par cet événement et aussi rassuré que l'acheteur s'en sorte si bien (l'ensemble bateau-remorque doit frôler la tonne et il y avait risque que le fourgon tracteur se renverse lui-même !)

A votre avis quel peut-être ma responsabilité et qui doit régler la facture de réparation (1500 €) ? Pour l'acheteur elle doit être entièrement à ma charge.

Merci pour votre avis et vos conseils

cordialement